Réception au contrôle de légalité le 21/04/2023 à 11h27
Réference de l'AR : 054-215400144-20230407-2023_25-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
0DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE

N° : 2023.25

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ANCERVILLER

Nombre de Membres

Afférents au conseil municipal	en exercice	qui ont pris part à la délibération
11	11	09

Séance du : 07 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le sept avril

DATE DE LA CONVOCATION
30.03.2023

à **20 heures 30,** Le conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
A la mairie sous la présidence de **M. Philippe COLIN**

DATE D'AFFICHAGE DU LISTING DES DELIBERATIONS
17.04.2023

Présents :, BARRAS Milena, COLIN Philippe, DUHAUT Jean-Marc, FLAVENOT Nadia, GATIN Daniel, VIGNERON Daniel, COLIN Roland, PERRIN Norbert et VINOT Christine.

Excusée : CLEMENT-MASSON Séverine, MINUTIELLO Ophélie
M. GATIN Daniel a été élu secrétaire.

Objet : APPROBATION DU ZONAGE COLLECTIF

Vu la loi n° 92.3 du 3 janvier 1992 sur l'eau
Vu le décret n° 94-469 du 3 Juin 1994 et notamment son article 3 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées mentionnés aux articles L 2224.8 et L 2224.10 du CGCT
Vu le code de l'urbanisme modifié par les textes susvisés et notamment ses articles L 123.3.1 et R 123.11
Vu les articles L 123-1 et suivants du code de l'environnement,
Vu la délibération du Conseil Municipal du 07 juillet 2022 proposant le plan de zonage de l'assainissement,
Vu l'arrêté municipal du 16 janvier 2023 soumettant le plan de zonage de l'assainissement à l'enquête publique,
Vu les conclusions du Commissaire Enquêteur,
Considérant que le zonage de l'assainissement tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :
Décide d'approuver le plan de zonage de l'assainissement tel qu'il est annexé à la présente.
Dit que la présente délibération fera l'objet conformément aux articles R 123.10 et R 123.12 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois,
Dit que le plan de zonage de l'assainissement approuvé est tenu à disposition du public à la Mairie Ancerviller aux jours et heures habituelles d'ouverture des bureaux et à la préfecture de Meurthe et Moselle .
Dit que la présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement des mesures de publicité précitées.

Certifiée exécutoire compte tenu de son envoi en Sous-Préfecture
Fait à Ancerviller, le 17 avril 2023
Le Maire
Philippe COLIN

MAIRIE ANCERVILLER Meurthe-et-Moselle